

Rentrée en force des télés de proximité

Olivia Delage

LE DOCUMENT s'intitule « Du Mondial à Millau ». Il ouvrira les émissions de Télé Bocal qui reprennent le samedi 16 septembre sur le canal 36. Une façon pour cette télé locale de redémarrer en exposant clairement sa manière de traiter l'actualité. « Notre souhait, c'est d'aller vers les gens, de tendre le micro à ceux qui n'ont jamais l'occasion de s'exprimer, précise Richard Sovied, son patron. Sur nos reportages, il n'y aura pas de commentaire off, pas d'analyse. Le journaliste ne se mettra pas en avant. » Au menu également des nouveaux programmes de Télé Bocal pour cette rentrée : un journal d'actu de quinze minutes chaque jour et un journal de la semaine diffusé le samedi.

Le CSA a en effet autorisé cette télé brouette, comme on appelle familièrement les télés nomades diffusées dans des lieux publics, à émettre pour une nouvelle période de trois mois. L'année dernière, Télé Bocal avait rassemblé près de

50 000 téléspectateurs. Mais pour Richard Sovied, pas question de stopper la diffusion dans la trentaine de bars de la capitale : « Télé Bocal joue un rôle social. Cette télévision permet aux gens de se rencontrer. »

Plus que jamais, les télés associatives s'activeront à l'automne. Cinq chaînes de la région parisienne (Télé Bocal, Télé Montmartre, OSF, Télé Plaisance-Télé Tolbiac et Télé Action Jeune) se sont regroupées pour former « Paris Accès Public ». Un moyen d'unir leurs forces pour obtenir du CSA l'attribution d'une fréquence en analogique et numérique lors de l'appel à candidature pour une télévision permanente prévu en mars 2001. Le projet de loi initial sur l'audiovisuel proposé par Catherine Trautmann, ex-ministre de la Culture et de la Communication, ne prenait pas en compte ces télés de proximité, mais quelques journées de piratage plus tard et un amendement au projet de loi de Noël Mamère (député Vert de la Gironde), et les voilà autorisées à exister. Le parlement leur

reconnaît enfin le droit d'avoir une fréquence. Le CSA leur attribuera vraisemblablement le canal 35 et sera donc chargé de veiller au bon équilibre entre les télés commerciales, celles du service public et ce « tiers secteur audiovisuel ». « Le problème c'est que la loi n'est pas assez précise, s'insurge Rym Morgan, porte-

Télé Bocal, qui revient pour une période de trois mois, vient de s'unir avec quatre autres chaînes de la région parisienne pour obtenir une fréquence permanente

parole de Zalea TV (TéléviZone pour l'Action pour la liberté d'expression audiovisuelle). Qu'est-ce que c'est que le bon équilibre ? »

Toutefois, un grand pas en avant a été franchi puisque jusqu'à présent ces télés locales étaient cantonnées à des autorisations

d'émettre temporaires. « Nous nous sommes regroupés car nous aurons des concurrents sérieux, notamment le groupe Amaury, qui souhaite créer une chaîne de télévision, souligne Richard Sovied. Or, le fait d'être cinq chaînes nous permettra de diffuser des programmes frais. Chacun dans notre coin, nous sommes capables de fournir trois heures de programme, nous l'avons déjà prouvé au CSA, mais une télévision permanente doit tourner 24 heures sur 24. »

La bataille n'est d'autant pas terminée que l'amendement visant la création d'un fond de soutien défendu par la sénatrice Danièle Pourtaud (PS) n'a pas été adopté lors du passage de la loi au Sénat. La Coordination Permanente des Médias Libres (CPLM) qui, depuis sa création, milite pour ce fond de soutien, promet de lancer un débat à l'automne, si Catherine Tasca fait la sourde oreille. « Nous inciterons les contribuables à verser une partie de leurs impôts à une télé associative de

leur choix, déclare Rym Morgan. Pourquoi n'aurions-nous pas un sou ? Les clubs sportifs amateurs sont bien financés grâce à l'aide apportée par les clubs professionnels. Nous préconisons de prélever une taxe sur le chiffre d'affaires publicitaire des télés commerciales, du service public et de la téléphonie mobile »

Rym Morgan est d'autant plus agacé que Zalea TV devait commencer à émettre le 15 septembre sur le canal 35 mais le CSA a finalement refusé son autorisation. La chaîne sera donc présente sur le câble et le satellite. Pour l'instant, ses émissions seront diffusées sur Internet sur « zalea.org ». Faites de la Lumière expérience TV, issue des activités de Télé Plaisance, s'apprête, elle aussi, à apparaître sur le net dès la fin septembre. Autorisée à émettre sur le sud-est parisien du 9 juin au 9 septembre, la chaîne met en chantier son site « faitesdelalumiere.com ».

Pour obtenir la liste des bars qui diffusent Télé Bocal, contactez le 01 43 48 02 08.